



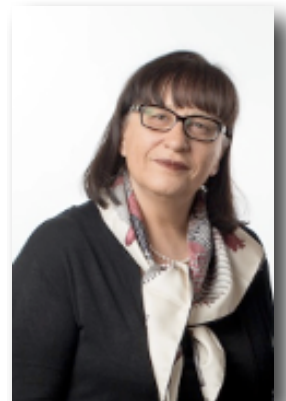
## A Vittel, l'eau de Nestlé ne coule plus de source

Alors que la nappe phréatique de Vittel est en voie d'épuisement, la multinationale suisse continue de l'exploiter pour commercialiser l'eau minérale *Vittel Bonne Source*. La justice enquête sur un cas potentiel de conflit d'intérêts qui aurait favorisé *Nestlé* aux dépens de la population locale.

**Vittel (Vosges), envoyé spécial.** – "L'enquête touche à son terme", déclare en exclusivité à *La Cité* le vice-procureur d'Épinal Vincent Légaut. Pour une politicienne locale et son époux, un ex-haut cadre de *Nestlé*, c'est bientôt l'heure de vérité. Claudie Pruvost, conseillère départementale vittelloise, est visée par une enquête préliminaire pour conflit d'intérêts. L'affaire porte sur l'exploitation de l'une des célèbres eaux minérales de Vittel par la multinationale suisse.

De 2013 à décembre 2016, Claudie Pruvost occupait le poste de présidente de la *Commission locale de l'eau (CLE)*, un organisme public qui doit élaborer une stratégie pour mettre un terme à la surexploitation de la nappe des *GTI* (grès du trias inférieur) dans la région autour de Vittel. Durant son mandat, aurait-elle agi en faveur de l'entreprise de son mari ? On doit à l'organisation *Vosges Nature Environnement* d'avoir levé ce lièvre. Selon cette *ONG*, bien que Bernard Pruvost ait travaillé, jusqu'à il y a peu, pour *Nestlé International* et non pour *Nestlé Waters*, entité qui commercialise la marque *Vittel*, le conflit d'intérêts serait évident. Formellement, le pas a été franchi par une autre association, *Anticor*, spécialisée dans la lutte anti-corruption. Fin 2016, Marcel Claude, son représentant local, a signalé les faits au parquet d'Épinal, le chef-lieu des Vosges.

Pour mieux comprendre les enjeux de cette affaire, il faut savoir que *Nestlé* – dont le slogan est "*Puiser sans épuiser*" – continue de pomper abondamment l'eau de Vittel malgré un déficit inquiétant de la nappe locale. À tel point que la commune va devoir importer de l'eau potable des centres voisins, renchérissant son coût.



Claudie Pruvost, affiche de campagne

Contactée par *La Cité*, Claudie Pruvost, accusée d'être à l'origine de cette "préférence" pour *Nestlé*, affirme qu'elle n'a "rien à déclarer, l'affaire étant dans les mains du procureur". Son mari, un peu plus prolix, explique que "*Vittel n'est pas une grande ville*" et que, dans une petite commune comme la sienne, "*tout le monde connaît tout le monde*", laissant entendre que, dans toute activité économique locale, les proximités sont inévitables. Selon lui, "*il n'y a pas de problème*".

Sous la marque *Bonne Source*, plusieurs milliers de palettes chargées de bouteilles d'eau de Vittel quittent tous les jours les Vosges pour les supermarchés de Suisse et d'Europe. De l'exploitation de la marque *Vittel* dépendent 250 emplois, selon les chiffres fournis par *Nestlé*. La multinationale suisse

prélève des centaines de milliers de mètres cubes précisément de la nappe du grès trias inférieur, "le plus grand réservoir d'eau souterraine" non seulement du département des Vosges mais de l'ensemble de la région Lorraine, indique le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM). Or le niveau de cette nappe diminue depuis les années 1970. Pour ce service géologique national français, c'est à la fois "en raison d'un contexte hydrogéologique particulier, et d'une forte concentration de prélèvements".

Coïncidence ? Le groupe Nestlé exploite le site depuis l'acquisition de Vittel, en 1992. Aujourd'hui, avec l'industriel fromager L'Ermitage, la multinationale se partage environ 47 % des prélèvements d'eau de la nappe phréatique, face à 22 % pour les activités domestiques. L'ONG Vosges Nature Environnement a calculé que, depuis 1992, Nestlé serait responsable à elle seule de plus de 80 % du déficit de la nappe. Voilà pour la "forte concentration de prélèvements" dénoncée par le BRGM.

Par "contexte hydrogéologique particulier", ce bureau entend la très lente capacité de recharge, par les eaux de pluie, de cette nappe emprisonnée entre deux couches imperméables. Un problème qui touche l'ouest du département des Vosges. Selon les derniers relevés, le déficit de la nappe du grès trias inférieur serait aujourd'hui d'environ 800 000 mètres cubes d'eau. Pour sa part, le fromager L'Ermitage en prélève environ 500 000 mètres cubes pour une autorisation de 650 000 mètres cubes. Nestlé, elle, a une autorisation à pomper un million de mètres cubes, mais pompe en réalité à la hauteur du déficit.

Chez L'Ermitage, personne n'a souhaité répondre à nos questions. Sollicité, un porte-parole de Nestlé France déclare :

*"La gestion des ressources en eau, en quantité comme en qualité, fait partie intégrante de notre quotidien. Nous sommes pleinement engagés pour assurer une gestion durable de l'eau avec l'ensemble des parties prenantes."*

Il nous informe également que, fin mars, la multinationale diffusera une "annonce importante". À la municipalité de Vittel, le directeur technique responsable ne s'est pas rendu disponible pour répondre à nos questions. "Le thème est sensible", analyse un membre de la section régionale du BRGM. Pour qui le responsable pourrait certainement avoir "beaucoup de choses à raconter", si on le laissait faire.

Dans la politique locale de gestion de l'eau, la CLE, qui se réunit plusieurs fois par an, joue un rôle central. Cette commission prend toutes les décisions importantes en la matière. Elle compte quarante-cinq membres, représentant les usagers, les collectivités territoriales dont plus de 180 communes, les agences de l'eau, et l'État.



*"Depuis de nombreuses années, Nestlé fait partie de la Commission locale de l'eau. Notre présence y est parfaitement légitime", déclare le porte-parole de la multinationale.*

Et de souligner que

*"toutes ses décisions sont votées à la majorité des membres, dans la plus grande transparence".*

Des organisations de défense de l'environnement suspectent néanmoins la multinationale Nestlé d'exercer une influence sur la commission. À la lecture des procès-verbaux confidentiels de la CLE, tombés en notre possession, ces soupçons ne semblent pas infondés. D'après les ONG, les solutions proposées qui donnent à Nestlé la priorité de prélèvement dans cette nappe et contraignent les collectivités à s'approvisionner ailleurs, laissent à penser qu'elles ont pu être influencées par La Vigie de l'eau, association chargée d'élaborer ces solutions, présidée par Bernard Pruvost, et relayées ensuite par son épouse Claudie Pruvost, conseillère départementale vitteloise et présidente, d'octobre 2015 à décembre 2016, de la CLE.

Particulièrement révélateur est le procès-verbal du 26 avril 2016. À l'ordre du jour de la séance figure la "validation des grands axes stratégiques", à propos de la politique de gestion de l'eau.

C'est sur "invitation de la présidente" que quelques représentants de Nestlé et L'Ermitage sont présents à la réunion. À l'approche de cette séance, Claudie Pruvost avait demandé à rencontrer les représentants de ces industries, alors que les associations environnementales ont dû quémander un rendez-vous auprès d'elle. Comme elle n'a "malheureusement" pas pu se rendre à la rencontre avec une organisation de défense des consommateurs.

*"Il semble que l'on se réfugie vers la solution la plus simple : pomper l'eau chez le voisin"*

Par ailleurs, Nestlé soutient des organisations sur place, telle la Vigie de l'eau, un centre environnemental subventionné au départ par la multinationale qui fut de 2010 à 2016 la structure porteuse du SAGE, le Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau, en charge de l'animation, l'information et la maîtrise d'ouvrage des études et travaux nécessaires.

*"Elle fait partie des nombreuses associations que nous soutenons sur le territoire", explique le porte-parole de l'entreprise.*



Musée de la Vigie de l'eau, à Vittel.

*"Elle n'interfère en aucun cas au sein des décisions du SAGE, ne prenant pas part aux délibérations", souligne-t-il, avant d'ajouter ces précisions sur le rôle de la Vigie de l'eau : "Elle assurait, sur mandat des autorités préfectorales, un rôle de secrétariat et d'animation de la CLE. Ce rôle avait été défini depuis le départ par la convention qui la lie avec le Conseil départemental 88 et qui fixe le cadre de cette mission par*

*l'association pour le SAGE et sa durée. Cette mission s'est terminée en janvier 2017, date à laquelle une autre structure juridique en a pris la place."*

Or la Vigie de l'eau était présidée par un certain Bernard Pruvost, ex-cadre de Nestlé International et... responsable de la stratégie de coopération de la multinationale "pour assurer une gestion durable de l'eau avec l'ensemble des parties prenantes". Mais dans le rapport public du BRGM de 2014, fruit du partenariat de celui-ci avec la Vigie, il apparaît que Nestlé et L'Ermitage ont été écartés des économies d'eau à réaliser...

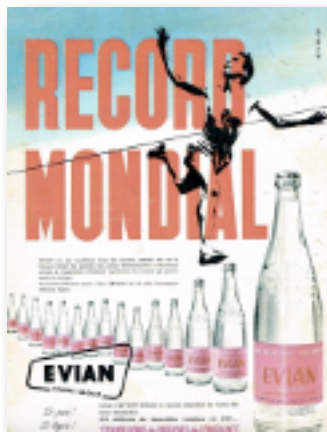
Ainsi Bernard Pruvost n'était pas étranger aux travaux de la CLE, puisque l'entité qu'il présidait, la Vigie de l'eau, assurait "un rôle de secrétariat et d'animation" de cette même commission... présidée par son épouse Claudie. Celle-ci était également représentante du Conseil départemental au Comité départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) où elle a participé à un vote sur une demande d'autorisation de forages supplémentaires pour Nestlé Waters.

Lors de la séance du 26 avril 2016, le représentant de Nestlé a déclaré que ses prélèvements d'eau n'ont pas augmenté ces dernières années. Le fromager L'Ermitage a affirmé, pour sa part, que sa consommation avait diminué "relativement à l'activité". Au fil des discussions, un scénario s'échafaude : l'industrie, mais également les collectivités locales, et les citoyens, s'engageraient à consommer moins d'eau, les besoins de la population étant assurés par un approvisionnement externe à travers un pipeline alternatif.

Autrement dit, l'effort d'absorption du déficit de la nappe devra être supporté par tous, sans distinction, et pas seulement par les principaux responsables. La proposition est adoptée malgré les voix contraires des organisations de défense de l'environnement. Régine Grandjean-Begel, qui a succédé à Claudie Pruvost à la tête de la CLE, porte un regard dépassionné sur ces décisions. Elle réfute toute accusation de conflit d'intérêts et qualifie de "curieuses" les investigations du parquet d'Épinal. Elle ne voit non plus aucun problème dans le montage politique adopté sous son prédécesseur.

"Nous sommes en train d'élaborer le schéma", conclut cette consultante en assurance et conseillère départementale vittelloise, faisant allusion à la décision de l'État de mettre en place le SAGE, dont l'élaboration est confiée à la CLE. Un schéma dans lequel l'industrie et les organisations de défense de l'environnement devraient, selon l'esprit de la démarche, collaborer étroitement. D'un rapport intermédiaire, il émerge pourtant que, depuis l'automne dernier, deux bureaux d'ingénieurs ont été commandités pour réaliser le plan d'action adopté par la CLE en avril 2016, et ce sans l'accord des organisations de défense.

Le fameux pipeline alternatif devrait coûter entre 15 et 30 millions d'euros sur vingt ans aux contribuables. Il acheminerait de l'eau potable sur des dizaines de kilomètres, desservant Vittel mais aussi Contrexéville, autre ville thermale dont l'eau minérale est commercialisée par Nestlé sous la marque Contrex. Mais, étrangement, la CLE semble donner peu d'importance à l'évaluation environnementale de ce plan d'action, lorsqu'on sait que cette tâche a été confiée à une étudiante en ingénierie durant son stage, comme le dévoile le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> février 2017.



Publicité pour l'eau d'Evian, 1962.

Ces développements ont dès lors été vertement critiqués par les organisations de défense des consommateurs et de l'environnement. Mais pas uniquement. Des mots très durs ont également été prononcés par le Conseil économique, social et environnemental régional du Grand-Est.

Dans un rapport sévère de vingt-cinq pages, cet organisme public fort de plus de 250 membres qualifie de "contre-exemple flagrant" la politique vittelloise de gestion de l'eau.

"Depuis les années 1970, en raison du pompage industriel, la qualité de

*l'eau s'est dégradée", écrivent les experts du Conseil économique. Le bientôt cinquantenaire déficit de la nappe est, selon eux, "irresponsable".*

Le Conseil économique du Grand-Est est surtout de l'avis que, si l'on continue sur cette voie, les ressources hydriques continueront à être surexploitées, alors qu'elles devraient être protégées pour rester accessibles le plus longtemps possible à la population locale. À propos du fonctionnement de la CLE, il déclare :

*"Toute structure porteuse requiert un maximum d'attention quant à son pilotage, sa composition et son financement, afin d'éviter tout conflit d'intérêts bloquant la réflexion et les décisions."*

Et d'asséner :

*"Il semble que l'on se réfugie trop rapidement vers la solution la plus simple : pomper l'eau chez les voisins, à grand renfort de financements publics et sans appréhender complètement les solutions locales !"*

Comment en est-on arrivé là ? Le pouvoir d'influence de Nestlé – trop grand selon sur les ONG – aurait, selon elles, joué un rôle déterminant. Son poids fiscal explique en grande partie sa position dominante. L'entreprise est le plus important contribuable de Vittel, un euro sur six provient de sa taxe. Et, pour donner un autre exemple, cette taxe sur l'eau minérale représente presque la moitié des recettes fiscales de la commune voisine d'Haréville, qui abrite également un forage de Nestlé.

*"Cette taxe nous a permis d'avoir une belle école, de beaux locaux publics", reconnaît le maire de cette petite ville.*

Appelée à démêler cet écheveau de relations d'influence, la justice se prononcera-t-elle sur le rôle de Nestlé ? Quoi qu'il en soit, à Vittel, l'eau de la multinationale suisse ne coule plus de source.

## Lire aussi

➤ [Tu n'as rien vu à Vittel](#) Par [Antoine Perraud](#)